

Cahier des charges
Classe de troisième dite « prépa-métiers »
à destination des collèges

Texte de référence :

Décret n° 2019-176 du 7-3-2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »
Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers »

Présentation générale

Les objectifs pédagogiques

Implantée en lycée professionnel, cette classe de troisième a pour objectif d'accompagner les élèves volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage.

Comme pour toute classe de troisième, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Elle se caractérise par :

- Une découverte professionnelle de 5 heures hebdomadaires
- Une personnalisation du parcours et l'élaboration d'un projet d'orientation, individualisé et travaillé tout au long de l'année,
- L'enseignement de deux langues vivantes pour permettre une plus grande diversité de choix d'orientation à l'issue de la classe de troisième et une ouverture culturelle.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre dans cette classe et la personnalisation du parcours doivent permettre à ces élèves de mieux réussir leur dernière année de collège.

La classe de troisième dite Prépa-métiers offre aux élèves la possibilité de travailler et finaliser des choix de parcours de formation qui peuvent être différents des champs professionnels proposés dans le lycée où est implantée la classe. Elle permet d'ouvrir les horizons à travers les séquences de découverte des métiers et des formations organisées au sein de l'établissement et de séquences d'observation proposées en entreprise, administration et association ; deux secteurs professionnels seront ainsi explorés.

A l'issue de cette classe les élèves présentent le diplôme national du brevet dans la série de leur choix.

Horaires des enseignements

Français	5 h dont une de consolidation
Mathématiques	4,5h dont une de consolidation
Langues Vivantes (LV1 et LV2)	5,5h
Histoire – géographie – éducation civique	3h
Sciences et technologie	3h
Enseignements artistiques	1h
EPS	3h
Découverte professionnelle	5h (180 heures annualisées)
TOTAL*	30h

(*) S'y ajoutent : au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ; à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion

Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Les élèves de troisième dite « prépa-métiers » peuvent présenter le diplôme national du brevet (DNB), dans la série professionnelle ou la série générale. **L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles peut permettre aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le DNB.** Ils peuvent aussi éventuellement présenter le certificat de formation générale (CFG).

Pour les candidats de la **série professionnelle** du DNB, des sujets distincts sont élaborés en adéquation avec les spécificités des classes de 3^e « prépa-métiers », les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

Implantation et capacité

Cette classe avec une capacité d'accueil de 24 élèves est implantée dans les lycées professionnels publics suivants :

Type	Etablissement	Commune	Téléphone
LP	La Coudoulière	SIX-FOURS	04.94.34.80.08
LPO	Langevin	LA SEYNE	04.94.11.16.80
LP	Parc Saint-Jean	TOULON	04.94.03.93.93
LP	Cisson	TOULON	04.94.61.72.72
LP	Léon Blum	DRAGUIGNAN	04.94.50.20.60
LP	Gallieni	FREJUS	04.94.19.55.90
LPO	Maurice Janetti	SAINT-MAXIMIN	04.98.05.93.50
LPO	Costebelle	HYERES	04.94.57.78.93

Le Profil des élèves

Cette classe s'adresse tout particulièrement à :

- des élèves filles et garçons issus de classes de 4^{ème} des collèges du BEF où est implantée la classe ayant le passage en classe de 3^e générale
- des élèves scolairement fragiles, volontaires et désirant à travers la découverte professionnelle mûrir un projet de formation
- des élèves dont le comportement et l'attitude sont propices aux apprentissages de la classe de 3^e prépa-métiers

NB : l'élève candidate à la classe de 3^e prépa-métiers de son secteur géographique. Aucune dérogation pour une autre classe n'est accordée.

En outre :

- Pour les bassins de Toulon et la Seyne, deux classes de 3^e prépa-métiers sont proposées : l'élève peut y formuler deux vœux.
- Les élèves scolarisés dans les collèges du Fenouillet de la Crau, Général Ferrié de Draguignan et Thomas Edison de Lorgues du fait de leur inscription à l'internat dans ces collèges, peuvent candidater dans le lycée du secteur du collège de l'année de 4^e ou du lycée du secteur leur domicile. Seule une candidature est possible.

La procédure de recrutement de ces élèves est précisée dans la circulaire départementale.